

Monsieur le Sénateur

Objet : mise en place de la protection sociale complémentaire au sein du ministère de l'Intérieur
Pièce jointe : accord du 16 mai 2024 relatif à la protection sociale complémentaire.

Monsieur le Sénateur,

En ma qualité de Secrétaire Général du Syndicat National des Policiers à l'Étranger, je tiens par la présente à vous informer des difficultés rencontrées par les policiers nationaux en poste à l'étranger depuis la mise en place le 1^{er} janvier 2026 de la protection sociale complémentaire (PSC).

En premier lieu, selon les informations qui nous avaient été communiquées en 2025, ils devaient bénéficier d'un dispositif permettant l'avance de frais à partir du 1^{er} janvier 2026. Or, les agents concernés ont eu la plus grande difficulté à obtenir les documents et attestations nécessaires. Pour prendre l'exemple des agents français présents aux USA, sans ces documents, qui doivent mentionner les coordonnées d'un assureur aux USA et établir leur statut d'assuré, les établissements de santé refusent toute forme d'avance de frais. Il a fallu un mois pour que la situation commence à s'améliorer.

Une autre difficulté préoccupe les agents en poste à l'étranger et en particulier ceux qui sont affectés dans un pays où le coût des soins est élevé. En effet, dans le cadre de l'accord du 16 mai 2024, le panier de soins pour les agents à l'étranger limite les remboursements à 300 000 euros par an et 90% des sommes payées. Étrangement, pour les agents du même ministère en poste en France, ces limites n'existent pas. Connaissant les montants atteints par les soins pour un gros « pépin » de santé en Asie ou aux USA par exemple, ce plafond et le pourcentage applicable pourraient placer un agent dans une situation financière catastrophique. A Washington, un AVC ou la naissance d'un grand prématuré peuvent représenter plus d'un million de dollars de frais de santé. Ce risque financier inacceptable doit disparaître dans les plus brefs délais car il ne peut être supporté par les policiers expatriés.

Dans le cas contraire, le recrutement de policiers nationaux pour des affectations dans certains pays deviendra difficile, voire impossible, au risque d'affaiblir notre capacité à conduire l'indispensable coopération policière internationale, notamment contre le narcotrafic et le terrorisme, et de nuire à la sécurité de nos concitoyens.

Comptant sur votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération.

M.Eric BERTHILLIER
Secrétaire Général du S.N.P.E.

